Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le

ID: 080-218001782-20240206-012024-DE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 6 février 2024

Délibération ou arrêté n° /

Date de convocation : 26/01/2024

Date d'affichage : 12/02/2024

Nombre de membres :

- en exercice: 19 - présents: 13

Pour: 17 Contre: 0 Abstentions: 0

Objet:

Installation d'un nouveau conseiller municipal

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 09/02/2024

Et publication et notification du 12/02/2024

L' an deux mille vingt quatre, le six février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Chaulnes, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des votes de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Linéatte, Maire.

<u>Etaient présents</u>: M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Aïrès Ferreira, Mme Géraldine Lefèvre, Mme Claire Lecot-Robit, M. Devaux Grégory.

Etaient excusés :

M. Maryse Hochart avec pouvoir à M. Thierry Linéatte M. Xavier Dubernard avec pouvoir à M. Régis Lecot M. Thomas Poulet avec pouvoir à M. Benoit Gance

Mme Emilie Aberbour avec pouvoir à M. Dominique Capelle

Mme Virginie Masson

Etait absente:

Mme Angélina Darras

Mme Nadège Latapie - Copé a été élue secrétaire de séance.

La séance ouverte, Le Conseil Municipal,

Sur le rapport et la proposition de M. Thierry LINEATTE, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-4,

Vu le Code électoral, notamment l'article 270,

Considérant que Mme Laure Lambert a présenté sa démission de ses fonctions de conseillère municipale,

Considérant que conformément à l'article 270 du Code Electoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,

Considérant que le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est M. Grégory DEVAUX.

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Monsieur Grégory DEVAUX en remplacement de Mme Laure LAMBERT.

Le Conseil Municipal, unanime, après en avoir délibéré

Décide

 De prendre acte de l'installation de M. Grégory DEVAUX en remplacement de Mme Laure LAMBERT.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

La secrétaire de séance

Mme Anne Lebrun-Merlin

Thierry LINEATTE